

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 9 (1897)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Faits divers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## FAITS DIVERS

---

### Concours.

La Société Suisse des Traditions populaires ouvrira, durant les années prochaines, des concours destinés à encourager et à récompenser, dans la mesure où l'état des finances le permettra, des travaux relatifs aux traditions populaires.

Des prix seront tour à tour décernés à :

- a) Des photographes amateurs.
- b) Des peintres et dessinateurs, pour la représentation de fêtes populaires, de danses, de cortèges, etc., d'anciennes maisons de paysans, d'ustensiles rustiques, de costumes, etc.
- c) Des écrivains.

Le jury chargé d'examiner les envois et de décerner les prix, sera composé de membres de la Société, désignés par le Comité. Les envois devront être munis d'une devise ou d'un chiffre, qui seront reproduits sur un pli cacheté contenant le nom et l'adresse de chaque auteur.

Pour obtenir des programmes détaillés ou d'autres renseignements, s'adresser au Comité (Freiestrasse 88, Zurich V).

Pour l'année 1897, le concours est ouvert aux photographes amateurs.

Une somme de 100 francs est mise à la disposition du

jury, qui pourra, suivant le mérite des envois, la répartir en deux ou trois prix ou n'en décerner qu'un seul.

Les envois doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

*Le Président,*

E. HOFFMANN-KRAYER.

*Le Secrétaire,*

E. A. STÜCKELBERG.



La Compagnie Eastmann (5, avenue de l'Opéra, Paris) ouvre entre les amateurs un concours qui sera clos le 1<sup>er</sup> octobre et dont les lauréats auront à se partager 130 prix d'une valeur de 15,220 fr. Une des conditions est que les clichés aient été obtenus avec des appareils Eastmann.



Nous apprenons avec un vif regret l'accident survenu à l'observatoire de Meudon. M. Janssen, l'éminent astronome, a fait tout dernièrement une chute dans la coupole de cet observatoire et s'est grièvement blessé. Ce triste événement a empêché M. Janssen de se rendre à Bruxelles, où il devait prendre part aux travaux de l'Union internationale de photographie.



#### **Le procédé Villedieu-Chassagne.**

Ce procédé, qui a fait si grand tapage et qui a si fort intrigué le monde photographique, paraît n'être autre chose qu'une vulgaire peinture faite à la main sur impression photographique préalable et emprisonnée sous une couche d'albumine. Tel qu'il est, nous le connaissons depuis longtemps ; on a cherché à le rajeunir sous le nom de radiotint, mais il n'en est pas plus intéressant pour cela.



### **La fabrication des films en Europe.**

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que MM. Lumière, de Lyon, ont entrepris la fabrication des bobines de films destinées aux petits appareils nommés Kodaks.

Jusqu'à ce jour nous étions tributaires de la fabrique de Rochester qui a passé le cours de cet été à nous berner et à ne pas servir les commandes qui lui étaient adressées. Désormais, nous pourrons nous passer des MM. les Américains et ce ne sera pas trop tôt.



### **Le dimanche et les photographes en Allemagne.**

Les photographes allemands qui, depuis quelques années, sont astreints le dimanche à un travail réduit et obligés en particulier de fermer, ce jour là au public, leurs cadres d'exposition, vont adresser au Reichstag une vaste pétition pour lui demander la suppression de cette mesure qui ne peut se justifier que dans un Etat théocratique.

Au point de vue de la morale privée et publique, s'inspirant du christianisme, on a peine à allier un tel rigorisme avec l'aide que le gouvernement allemand vient d'accorder à la Turquie dans sa lutte contre l'Europe civilisée.



### **Transmutation de l'argent en or.**

La *Nature* du 5 juin 1897, nous apprend que le Dr Emmens Stephen, chimiste de New-York, aurait en s'aidant des travaux de Carey Lea, récemment décédé, trouvé le moyen de transmuter l'argent en or, donnant à ce produit le nom d'*argentaurum*. Nous tombons ici dans le domaine qui, pendant l'antiquité et le moyen âge, a passionné les alchimistes : la recherche de la pierre philo-

sophale : ce mot provoque le sourire, comme l'on rit pareillement des phénomènes spirites. Et cependant, que nos lecteurs nous le permettent, nous ne rirons pas, nous souvenant que ce que nous savons est bien peu et que nous ignorons presque tout. Ce n'est pas à cette fin de siècle pendant lequel nous avons pu enregistrer tant de découvertes, qu'il convient de dénigrer absolument la réalisation d'un des points de la philosophie hermétique qui a été considéré depuis des milliers d'années comme une vérité que l'on atteindrait quelque jour.



#### **Monument de Daguerre à Bry.**

Le 27 juin dernier, la municipalité de Bry-sur-Marne a procédé à l'inauguration d'un monument élevé à Daguerre qui, après avoir passé les dernières années de sa vie dans cette commune, y mourut le 10 juillet 1851. Des discours ont été prononcés par MM. Davanne, au nom de la Société française de photographie ; Duhamel, au nom de la Municipalité ; Pector, au nom de plusieurs poètes et Mentienne, comme ami personnel de Daguerre.

Le monument est l'œuvre d'un statuaire de talent, M<sup>me</sup> Elisa Bloch, assistée de l'architecte Grenet.



#### **Fribourg.**

L'*Ecole de Métiers* de Fribourg, ouverte le 15 janvier 1896 avec 15 élèves, vient de clore son troisième semestre avec trente-deux élèves répartis entre les sections suivantes : 1<sup>o</sup> Ecole de mécanique de précision ; 2<sup>o</sup> Ecole d'électrotechnique ; 3<sup>o</sup> Ecole de construction du bâtiment (conducteurs de travaux, chefs de chantiers, tailleurs de pierre) ; 4<sup>o</sup> Ecole de menuiserie et d'ébénisterie ; 5<sup>o</sup> Ecole

de vannerie. Une école de sculpture sur pierre sera inaugurée à la rentrée du 1<sup>er</sup> octobre prochain. L'établissement a ouvert un internat où le prix de la pension, logement compris, n'est que de 35 francs par mois.

L'enseignement, donné par d'excellents maîtres, est théorique et pratique. Chaque élève travaille à l'atelier de 35 à 45 heures par semaine. La durée des études est de deux ans et demi (vannerie) à quatre ans (mécanique de précision, électrotechnique, sculpture sur pierre).

Le semestre d'hiver 1897-98 s'ouvrira vendredi 1<sup>er</sup> octobre, à 9 heures du matin. Les demandes de renseignements et d'inscriptions doivent être adressées à la *Direction de l'Ecole des métiers*, à Fribourg, qui enverra aussi gratuitement le prospectus et le programme de l'Ecole.



#### **Nouvel établissement radiographique à Genève.**

Le *Comptoir suisse de photographie*, à Genève, va ouvrir un cabinet pour l'utilisation des rayons Röntgen. Il sera mis à la disposition du corps médical et du public. Nous en donnerons la description un peu plus tard.

